

Saint-Brieuc, le jeudi 19 mars 2015

## **Pass'engagement : le Département des Côtes d'Armor s'engage auprès des jeunes**

### **LA JEUNESSE, L'UNE DES PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR**

>>> Le Pass'engagement est un dispositif important de la politique jeunesse du Département des Côtes d'Armor.

Il a été mis en place en 2013 et s'adresse aux Costarmoricains âgés de 18 à 25 ans. Il vise à valoriser l'**engagement citoyen des jeunes**.

>>> Il est demandé au jeune de s'engager entre 2 h et 3 h par semaine (de septembre 2015 à juin 2016), au sein d'une association costarmoricaine pour une action se situant impérativement autour de la notion de service rendu à la personne. Il s'agira, par exemple, d'encadrer des activités sportives ou culturelles, de réaliser de l'aide aux devoirs, d'intervenir auprès des personnes âgées ou handicapées, de s'engager auprès d'une association d'aide aux plus démunis...

>>> En contrepartie, le Département des Côtes d'Armor s'engage à soutenir le jeune dans le financement de son projet personnel et/ou professionnel non démarré – financement d'une formation, permis de conduire, logement... - en lui octroyant **une bourse pouvant aller jusqu'à 2 000 €**.

>>> Cette aide ne se substitue pas aux aides départementales de droit commun pouvant être sollicitées par ailleurs : Fonds d'aide aux jeunes, Aide éducative jeunes majeurs... mais vient les compléter.



**Le Pass'Engagement**  
Un dispositif pour les 18-25 ans

**action.**  
Le Département s'engage  
auprès des jeunes

**Les jeunes en quête  
d'autonomie**

Découvre le monde associatif  
à travers l'**engagement bénévole**  
et bénéficie d'un **coup de pouce du Département**  
pour réaliser ton projet !

DIRECTION  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
PATRIMOINE  
IMMOBILIER

Conseil général  
**infos services**  
N°Azur 0 810 810 222

Plus d'infos sur  
[cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr)

Les Côtes d'Armor,  
c'est avec VOUS, c'est avec NOUS

Conseil Général  
Côtes d'Armor

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

>>> Un dossier est à télécharger sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr), rubrique Citoyenneté/La Jeunesse, ou à retirer dans la Maison du Département du territoire où réside le jeune (\*). **Le dossier complet doit être adressé au Conseiller technique sport et jeunesse du territoire concerné, avant le 7 mai 2015.**

>>> Le jeune devra ensuite trouver l'association qui l'accueillera dans le cadre du Pass'engagement. Si son dossier est éligible, un entretien obligatoire permettra de cerner ses motivations, son engagement et d'échanger sur son projet. Une formation collective d'une demi-journée sur le monde associatif sera proposée à chaque candidat dont le dossier a été retenu.

>>> A l'issue du Pass'engagement, **un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences acquises** (réalisé en concertation avec l'association) **sera remis au jeune**. Il pourra le valoriser dans le cadre de son insertion professionnelle.

## 130 JEUNES ONT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF

>>> Depuis sa création en 2013, **220 jeunes** (91 en 2013/2014 et 130 en 2014/2015) ont bénéficié du dispositif Pass'engagement. Le coût moyen d'un projet s'élève à 1 843 €. 68 % des jeunes sollicitent une aide à la mobilité (permis de conduire), 18 % un accompagnement dans les études et 7 % une aide au logement. Pour information, l'aide perçue dans le cadre du Pass'engagement ne tient pas compte du revenu des parents.

(\*) Les coordonnées des cinq Maisons du Département (Saint-Brieuc, Dinan, Loudéac, Guingamp-Rostrenen et Lannion) sont disponibles sur le site [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr), rubrique Le Département/Maisons du Département.



### Contact presse

Nolwenn Tirel

Tél. 02 96 62 62 19 | 06 33 50 44 31

Courriel. [TIRELNolwenn@cg22.fr](mailto:TIRELNolwenn@cg22.fr)

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) | Espace presse